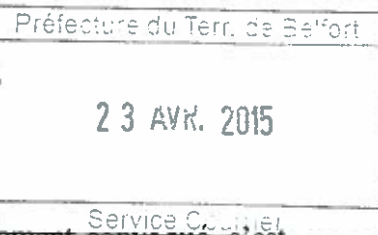


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



L'an deux mil quinze, le 15 avril à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Marielle BANDELIER, Martine BENJAMAA, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Bernard TENAILLON, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE, **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Pierre OSER, Cédric PERRIN.

Avaient donné pouvoir : Messieurs Jacques ALEXANDRE à Martine BENJAMAA, Josette BESSE à Jean-Claude TOURNIER, Jacques BOUQUENEUR à Patrice DUMORTIER, Bernard LIAIS à Bernard TENAILLON et Cédric PERRIN à Didier MATHIEU.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Vendredi 9 avril	Vendredi 9 avril	En exercice	41
		Présents	30
		Votants	35

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Claude BRUCKERT est désigné.

2015-03-08C –SERVICE ASSAINISSEMENT-Affectation du résultat 2014
Rapporteur : Jean Claude TOURNIER

Vu le compte administratif 2014,

Vu l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2014 du Budget assainissement d'un montant de 518 017,18 € (cinq cent dix-huit mille dix-sept euros et dix-huit centimes);

Vu l'excédent d'investissement de l'exercice 2014 du Budget assainissement d'un montant de 475 057,15 € (quatre cent soixante-quinze mille cinquante-sept euros et quinze centimes);

Vu les restes à réaliser 2014 en dépenses d'investissement d'un montant de 909 117,93 € (neuf cent neuf mille cent dix-sept euros et quatre-vingt-treize centimes);

Vu les restes à réaliser 2014 en recettes d'investissement d'un montant de 774 214,29 € (sept cent soixante-quatorze mille deux cent quatorze euros et vingt-neuf centimes);

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de reporter l'excédent de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 518 017,18 € (cinq cent dix-huit mille dix-sept euros et dix-huit centimes)**
- **de reporter l'excédent d'investissement au compte 001 la somme de 475 057,15 € (trois cent quarante mille cent cinquante-trois euros et cinquante et un centimes).**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

**Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 23 AVR. 2015
Et publication ou notification le 23 AVR. 2015**

Le Président,

Le Vice-Président
Pierre OSER



Le Président,

Le Vice-Président
Pierre OSER



Préfecture du Territoire de Belfort

23 AVR. 2015

Service Courrier